



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 39258

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme des lycées, et en particulier la réforme de la classe de seconde. De nombreux professeurs et présidents d'associations de professeurs de langues anciennes expriment leurs craintes quant au futur dispositif tel qu'il est actuellement présenté. Les élèves ne pourront pas, dans les faits, suivre des modules de latin et de grec à la fois, et les élèves non-littéraires ne pourront, semble-t-il, même pas choisir de suivre des modules de langues anciennes ; la semestrialisation aura pour conséquence d'inciter les lycéens à ne suivre ce type de cours que pendant un semestre, au lieu d'une année ; enfin, l'impossibilité de valider ce type d'enseignement pour le baccalauréat risque de décourager les élèves de choisir ces matières. Il convient pourtant de rappeler l'apport irremplaçable que constituent les langues anciennes dans la formation tant civique qu'intellectuelle des élèves de ce pays : comparables aux mathématiques pour la rigueur de méthode que leur apprentissage suppose, elles sont le vecteur de l'histoire de notre culture et de notre civilisation. Se préoccuper encore aujourd'hui de nos lointaines origines peut sembler anachronique et inutile à bon nombre de nos contemporains ; mais oublier totalement les fondements de notre culture et de notre système politique et les laisser oublier à nos jeunes concitoyens, c'est aussi fragiliser notre démocratie et notre République. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour que les langues anciennes restent enseignées de manière significative en secondaire.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale mesure toute l'importance de l'enseignement des langues anciennes pour la formation culturelle des élèves de collèges et de lycées. Il n'est donc pas dans ses intentions de limiter la place de ces disciplines dans l'enseignement secondaire. Concernant le lycée, le ministre a décidé de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme de la classe de seconde initialement prévue à la rentrée 2009 afin de pouvoir prolonger la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et des lycéens, en abordant tous les sujets et notamment l'équilibre respectif des disciplines. Il a chargé Richard Descoings, directeur de l'institut d'études politiques, de conduire ce travail. Dans ce cadre, le statut des langues anciennes, langues de culture, sera bien évidemment évoqué dans la proposition faite par M. Descoings afin que la pérennité de ces enseignements puisse être assurée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39258

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2009, page 28

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4915